

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à 17h00 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 35 Présents à la séance : 29 dont 6 pouvoirs
DATE DE LA CONVOCATION	27 juin 2022
SÉANCE DU	4 juillet 2022

OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et suppléant pour la commune de Manteyer pour le SCOT.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Michel RICOU-CHARLES, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Monique BARTHÉLÉMY, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Rémy FREY, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Jean BANAL, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET donne pouvoir à Alain BOYOD ;
Monique BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT ;
Christiane ACANFORA donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES ;
Jean-François CONTOZ donne pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Christian AUBERT donne pouvoir à Jacques FRANCOU ;
Jean BANAL donne pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Fabien GASCARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Vu, le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°2020/89 en date du 23 septembre 2020 désignant les différents représentants de la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs tel que le SCOT,

Vu, la délibération n°2022/12 en date du 14 février 2022 désignant les représentants pour la commune de Manteyer

Vu la démission du titulaire et du suppléant de la commune de Manteyer,

Vu la délibération du 10 juin 2022 de la commune de Manteyer proposant M. Georges ALLEMAND comme délégué titulaire pour le SCOT et Mme Amandine ARNAUD comme déléguée suppléante,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la proposition de la commune de Manteyer pour désigner M. Georges ALLEMAND comme délégué titulaire et Mme Amandine ARNAUD comme déléguée suppléante au sein du SCOT.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	29 dont 6 pouvoirs
Contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré à La Roche
des Arnauds
les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220704-De55_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

